

Surnoms de communes vaudoises

Autor(en): **Chambaz, Octave**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **34 (1896)**

Heft 48

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195862>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Surnoms de communes vaudoises.

Pour compléter, dans une certaine mesure, les renseignements recueillis jadis sous ce titre, d'abord par Louis Favrat, notre regretté maître en patois, comme l'appelait Eugène Rambert, et que le *Conteur* a été le premier à publier ; puis enfin, il y a quelque trois ans, par un *patoisant* neuchâtelois, doublé d'un érudit, M. Fritz Chabloz ; nous nous permettons de consigner ici quelques glanures faites après eux, particulièrement dans le Gros-de-Vaud.

Est-il besoin d'ajouter qu'il serait puéril de chercher, dans cette faible contribution offerte aux amis des traditions locales, aucune intention désobligeante à l'adresse de qui que ce soit. Quant à la saveur de quelques dictons, nous convenons qu'elle ne peut être du goût de tout le monde. Cependant les plus chatouilleux nous accorderont qu'à l'occasion il faut savoir, — d'autres, d'ailleurs, l'ont fait avant nous, — sacrifier à la vérité historique certains scrupules, souvent plus apparents que réels.

Le dialogue suivant, en forme de quatrains, a été longtemps une insulte à l'adresse de la ferme d'ALLIÉRENS, au cercle de Moudon :

Dé iau vin tou piou blanc ?

Dé la buia d'Alliéran.

T'a te bin fé mau ?

Né pas pi cheintu lou tsaud !

ARRISSOULES (en patois, *Ressadlé*), *le granté-galè*, sans doute pour la rime, et *le Potai* ou *le z'auvergnats*. Nous avons reçu d'un octogénaire une version de la légende concernant ces deux derniers sobriquets, un peu différente de celle rapportée par Favrat. La voici :

Le berger de cochons aperçoit un jour dans les *fiens* une demi-douzaine de chaudronniers ambulants (*potai*, en patois), qu'il prend pour des Autrichiens ou des brigands ; ce qui, paraît-il, était tout un. Il les voit entrer dans le bois dominant le village et pense qu'ils ne peuvent mieux choisir leur poste d'observation avant la nuit, qu'ils attendent évidemment pour faire « un coup ». Il s'empresse alors d'aller donner l'alarme. Tous les hommes valides, munis des armes traditionnelles pour de pareilles alertes, faux, fourches, tridents, etc., accourent à la lisière de la forêt. Mais aucun d'eux n'a le courage d'y pénétrer. C'est alors que fut prononcée, à l'adresse du « commis d'exercice », la phrase demeurée populaire dans la contrée : « *Comice, t'è que t'a passé l'écoûla, foncé dein lou bou !* » (*fonçé*, avancer hardiment, en bravant tous les obstacles). Le commis obéit, et trouve les pacifiques Auvergnats assis autour d'un feu, en train de faire cuire leur maigre repas. Le double surnom dont les gratifièrent, à la suite de cette équipée, leurs voisins de Chavannes-le-Chêne et Rovray, rendirent les gens d'Arrioules, — toujours d'après la tradition, — vindicatifs à l'égard du malencontreux « bovaïron » ; lequel, pour avoir la paix, se résigna à aller garder ailleurs d'autres troupeaux.

CHAMPTAUROZ, *le Mauré*, cheval de labour. Peut-être a-t-on voulu faire allusion à Cheval-

ley, nom de famille très répandu dans ce village.

CHÈNE ET PAQUIER. On dit couramment en patois : *Aô Tsaino, lé z'Ano, aô Piqui, lé z'Agni*, pour satisfaire uniquement, semble-t-il, un besoin de rimer. C'est le cas, on le sait, pour beaucoup d'autres endroits.

COMBREMONT-LE-PETIT. A part *le Léo, le violet* ou *modzon*, petits vœux.

CORCELLES-SUR-CHAVORNAY, *le Magnin*. Même allusion qu'à Champtauroz.

CRONAY, *le Corbè, le Niquet-u* et *le Sacca* ou *Sakar*. L'explication que nous donnons de ce dernier sobriquet fait suite à la légende citée par Favrat au sujet du second. Voici ce que nous disait, à ce propos, avec une grâce et une naïveté d'un autre âge, une vieille personne de la paroisse : Quand des jeunes gens des villages voisins se trouvaient réunis avec ceux de Cronay, à une *abbayé* par exemple, et qu'ils voulaient les piquer au vif, ils tenaient près d'eux ce dialogue : « *A Cronay diérou veindante la tsai dè tséau crévé ? — Sa Kar* (sept kreutzer). — *Est-te gras ? — N'ia que l'ou, n'ia que l'ou !* c'est-à-dire il n'y a que l'os. Ces quelques mots suffisaient parfois pour amener, la fumée du vin aidant, des batteries que les provocateurs étaient les premiers à regretter.

DENEZY. Aux trois surnoms déjà connus *le Ludzon, le Cadet* et *le Medze-compoûta*, dont aucun ne se prête à la rime, il faut ajouter *le Boun'ozé*, les éperviers. Il était du devoir d'un « bourgeois » de réparer cette impardonnable omission.

DONNELOYE, *le z'ouè*. Quelques plaisants mystiques prétendent que les cloches de ce village disent en carillonnant :

Suzon Beliaud

Granta guindo !

Baille à medzi

A t'è z'einfan, an, an

Craican dé fan, an, an ;

Dézo lou banc, an, an.

Ce sont apparemment les mêmes farceurs qui ont baptisé la cloche de Molondin, *lou berné*, pelle à feu.

ESSERTINES (district d'Echallens), *le Paté*, chiffonniers. Le surnom de « Croque-lindines » donné aux habitants d'Essertines sur Rolle signifie littéralement croque-larves du pou.

NIÉDENS, *le coucous*, sans méchante allusion, croyons-nous. Ce hameau, caché au milieu de belles forêts de sapins, doit offrir un séjour agréable aux oiseaux de passage.

PAILLY, *le Rondze-mulets*, ronge-mulets. On dit :

Rondze-mulets dè Pailly.

Que battan lo diablo aô thi !

Rondze pioux, quant'ia z'ou !

Rondze mulets, quant'ia crapiet !

PRAHINS, *le bravé zéim*. Un des rares surnoms bienveillants. Mais n'est-ce peut-être encore que pour la rime ?

ROVRAY, « la Petite France » et *le Français*. La tradition rapporte qu'à l'époque de la Révocation de l'Édit de Nantes, un noble réfugié

français, du nom de de Beaune, possesseur d'un magnifique château dans le département de la Côte-d'Or, demanda à acheter la bourgeoisie de Rovray. On fut honoré de la lui accorder, même à crédit, et avec d'autant plus d'empressement qu'il se disait célibataire, et laissait espérer un brillant héritage, lequel ne pouvait manquer d'être prochain : les malheurs l'ayant vieilli avant l'âge et le heimweh promettant d'abrèger ses jours.

Par une louable prudence, que la légende attribue à tous les riches français de ce temps-là, de Beaune avait été initié aux secrets d'une profession manuelle : il maniait habilement la scie et le rabot. Preuve en soit le cadeau d'un chauffe-pieds qu'il fit à chaque ménagère de Rovray, dès son arrivée, libéralité qui ne contribua pas peu à entretenir les belles espérances de ses nouveaux compourgeois.

Ces illusions tombèrent quand la nouvelle se répandit que ses biens avaient été confisqués et qu'arriva, un beau jour, un enfant qui se réclamait de son nom. Elles firent place à des sentiments tout différents, lorsque dans la suite il fallut subvenir aux besoins du « Français » devenu infirme et nécessiteux, ainsi qu'à l'éducation de son fils. De là, paraît-il, le surnom.

RUEYRES, *le Bornicans* ou *Bourriques*. On dit sur le modèle de Champvent, avec de légères variantes :

Ruayrè, Ruayrè la vella,

Aô quatro carro la famena.

Dù lo borni d'amont,

Vité ti larrè dè caïon ;

Dù lo borni d'avau,

Vité ti larrè dè tzéau ;

Dù lo borni d'au maitein,

Vité ti larrè dè pollein.

On dit encore : *Ruayrè brrrr ! — D'au papet au truffé fà frrrr ! ? —*

TREYTORRENS, près Combremont, *le tsin*, les chiens.

Leurs voisins fribourgeois de Murist sont *le Toffatsin*, étouffe-chiens, et ceux de la Vounezè *le pounèzé*.

Nous terminons par un jugement peu charitable, porté sur quelques communes du centre du canton. Les personnes qui taxent les recherches de ce genre de futilités pourront librement retourner contre nous le mot de la fin.

Vuarreins, Vuarreindzi,

Essertenes et Pailly,

Oppeins et Orzeins ;

Tot cein ne vaut rein !

OCTAVE CHAMBAZ.

Les maris américains.

On a déjà dit bien des choses sur les maris américains, mais il paraît qu'on avait oublié quelques détails que voici :

Les maris américains diffèrent notablement des maris d'Europe et néanmoins on ne paraît pas encore fixé sur la question de savoir lesquels valent le mieux. Il semble pourtant que